



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Pour diffusion immédiate

L'apport et la réussite d'entreprises de la région de Montmagny seront de nouveau reconnus lors du Cocktail Prestige Desjardins

Montmagny, le 29 août 2018 – En 2018, le rendez-vous économique de l'année visant à reconnaître l'apport et la réussite d'entreprises de la région de Montmagny, le Cocktail Prestige Desjardins, se tiendra le 16 novembre prochain. De nouveau cette année, c'est la Chambre de commerce de Montmagny (CCM), soutenue par le CLD de la MRC de Montmagny, la Société de développement économique de Montmagny et les Caisses Desjardins de la MRC de Montmagny, qui orchestrera cette grande soirée durant laquelle seront remis les prix Prestige, Fierté, du Public et Coup de cœur - nouvelle entreprise.

C'est en présence de partenaires financiers, de gens d'affaires, d'élus de la région ainsi que de représentants de Desjardins, partenaire majeur de l'évènement, soit Mme Christiane Bouillé de la Caisse Desjardins de Montmagny, M. Martin Fournier de la Caisse du Parc régional des Appalaches et M. Martin Vallières de la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer, que le président de la CCM, M. Frédéric Corriveau, a officiellement lancé l'appel de candidatures du Cocktail Prestige Desjardins 2018.

Les entreprises du territoire ont donc jusqu'au jeudi 27 septembre à 12 h pour soumettre un dossier de candidature. Les divers formulaires sont disponibles sur le site Internet ccmontmagny.com. Notons qu'en plus des dirigeants, les employés d'une entreprise ou un tiers peuvent également soumettre une candidature.

Rappel des quatre prix décernés

Comme par le passé, le **prix Prestige Desjardins** récompensera une entreprise ayant contribué de façon significative au développement économique de la région au cours des deux dernières années, et ce, peu importe son secteur d'activité. À titre d'exemple, cette contribution peut se traduire par la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie ou le développement de nouveaux créneaux. Pour être admissible, l'entreprise doit être en activité depuis au moins trois ans, être établie dans la MRC de Montmagny et avoir un chiffre d'affaires supérieur à 1 M\$.

Le **prix du Public CN** sera quant à lui remis à un commerce du territoire se démarquant par son dynamisme et son apport au développement du milieu. La population a également jusqu'au 27 septembre pour **soumettre le nom d'une entreprise** (commerces de détail, services professionnels ou restaurants) en activité depuis plus de deux ans en se rendant sur le site Internet de la CCM au ccmontmagny.com. Par la suite, soit du 5 octobre au 28 octobre, elle sera invitée à choisir parmi les entreprises en lice pour déterminer la grande gagnante.

Encore cette année, le **prix Coup de cœur Desjardins Capital** - nouvelle entreprise couronnera une entreprise s'étant distinguée par son succès, son innovation et sa contribution au développement économique et local. En plus d'être établies sur le territoire, les entreprises en nomination devront être en activité depuis un minimum de 12 mois et un maximum de trois ans au 1^{er} mai 2018, et avoir un chiffre d'affaires de moins de 500 000 \$ par année. C'est un comité supervisé par le CLD de la MRC de Montmagny qui évaluera les candidatures et choisira les trois finalistes, mais ce sont les personnes assistant au Cocktail Prestige Desjardins qui auront la tâche de désigner l'entreprise gagnante en votant.

Instauré l'an dernier à la demande de la MRC de Montmagny, le **prix Fierté Hydro-Québec** revient pour honorer un travailleur autonome ou une microentreprise ayant de quoi rendre les résidents d'un milieu fiers. Contrairement aux autres prix, ce ne sont pas les entreprises, mais plutôt les municipalités qui ont à soumettre la candidature d'une entreprise de leur territoire. Ultimement, c'est le conseil des maires qui établira l'entreprise lauréate parmi les 14 propositions reçues.

« D'une année à l'autre, le Cocktail Prestige Desjardins est un rendez-vous économique très couru qui permet de réseauter et surtout de mettre en valeur des entreprises de chez nous. Pour permettre aux participants comme aux récipiendaires de vivre pleinement ces deux facettes de la soirée, nous avons décidé de modifier son déroulement en tenant la remise de prix à la salle Edwin-Bélanger et en poursuivant la portion cocktail à la salle Jean-Pierre Després. Je suis convaincu que cette formule apportera une plus-value à ce bel évènement de reconnaissance. D'ici là, j'encourage évidemment les entreprises à soumettre leur candidature », de conclure le président de la CCM, M. Corriveau.

Les personnes qui désirent obtenir plus de détails sur le Cocktail Prestige Desjardins 2018 ou qui aimeraient réserver dès maintenant des billets pour y assister peuvent communiquer avec la CCM en écrivant à info@ccmontmagny.com ou en composant le 418 248-3111

- 30 -

Source :
Émilie Laurendeau
Communications régionales Montmagny
418 248-3361, poste 2063

Information :
Sonia Godbout
Chambre de commerce de Montmagny
418 248-3111